



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION

Présences : 17

À une séance régulière du conseil de la municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, lundi le 9 février 2009 à compter de 19h30, à laquelle sont présents :

Mme Madeleine Thivierge, conseillère, M. Michel Bélanger, conseiller, M. Jean-Guy Daoust, conseiller, M. Stéphane Moreau, conseiller, et M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller.

L'absence de Mme Manon Hébert, conseillère, est constatée.

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles Bélanger, et en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Madame Pauline Legault, directrice générale adjointe, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE TENUE LE 12 JANVIER 2009;
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS;
 - 4.2 ADOPTER LA POLITIQUE SUR L'UTILISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES ET DE L'INTERNET;
 - 4.3 MANDATER LA COMPAGNIE ALUMINIUM J. CLÉMENT DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE FENESTRATION À L'HÔTEL DE VILLE POUR UN MONTANT DE 17 070.00 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES;
 - 4.4 MANDATER MME MÉLANIE AUDET POUR UN CONTRAT D'UNE DURÉE MAXIMUM DE 80 HEURES AU MONTANT DE 20.00 \$ / HEURE CONCERNANT LA VENTE POUR TAXES 2009 ET AUTORISER LE MAIRE À LA SIGNATURE DE CETTE ENTENTE;
 - 4.5 AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE À RADIER LES TAXES, INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS PRESCRITES POUR UN MONTANT DE 15 777.16 \$ CONCERNANT LA VENTE POUR TAXES 2009;
5. AVIS DE MOTION
 - 5.1 DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2009 CONCERNANT LA VIDANGE ET L'ÉTANCHÉITÉ DES FOSSES SEPTIQUES;
6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS
 - 6.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 14-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2006 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME;
 - 6.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2006 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS;
 - 6.3 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT NUMÉRO 16-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-2006 RELATIF AU ZONAGE;
 - 6.4 RÈGLEMENT NUMÉRO 08-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2007 CONCERNANT LE RAMONAGE DES CHEMINÉES;
 - 6.5 RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2009 PROCÉDANT À LA FERMETURE D'UN ANCIEN CHEMIN PUBLIC (TRONÇON DU CHEMIN DE LA GARE);
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 INTÉGRER LE PROJET RÉGIONAL DE COUVERTURE DU SERVICE DES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION À L'ENTENTE RÉGIONALE EXISTANTE ET AUTORISER LE MAIRE À LA SIGNATURE DE L'ADDENDA NUMÉRO 1;



8. TRANSPORT ROUTIER

- 8.1 DEMANDE DE SUBVENTION / DÉPUTÉ / AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL RECHARGEMENT DE CHEMINS (DES PINS BLANCS, DES PINS GRIS ET DES CHÊNES EST);
- 8.2 ACCEPTER LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES HAUTES-LAURENTIDES – QUOTE-PART 2009;
- 8.3 AUTORISER LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS À PROCÉDER À DES DEMANDES DE SOUMISSION SUR INVITATION (SEL WARWICK, SEL PLUS) POUR L'ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM;

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MRC DES LAURENTIDES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PAPA;
- 9.2 MANDATER LA COMPAGNIE MURRAY PATENAUDE MALTAIS, ARPEUTEUR-GÉOMÈTRES DANS LE CADRE DU RELEVÉ D'ARPENTAGE DU Puits DE PRODUCTION ET DES TROIS PIÉZOMÈTRES;

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 NOMMER MME KARINE ROBERTS À TITRE DE COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR 2009 À 12.50 \$ / HEURE POUR UNE DURÉE DE 14 SEMAINES (BANQUE MAXIMALE DE 560 HEURES) PÉRIODE DU 12 JANVIER AU 15 SEPTEMBRE 2009 – IMPUTER CETTE DÉPENSE AU CODE BUDGÉTAIRE NUMÉRO 02 701 50 145;
- 11.2 AUTORISER LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE À PROCÉDER À LA RECHERCHE DE DONS, COMMANDITES ET PARTENAIRES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU DÉTOUR CULTUREL 2009 ET DU FONDS D'INVESTISSEMENT JEUNESSE (FIJ);
- 11.3 AUTORISER LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE À PROCÉDER À UNE LEVÉE DE FONDS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU CLUB JEUNESSE 2009 ET À UN LAVE-AUTO DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU CAMP DE JOUR 2009;
- 11.4 AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE À SIGNER UNE ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT CONCERNANT UNE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DES BANDES DE LA PATINOIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES;
- 11.5 AUTORISER LA DIRECTRICE DES LOISIRS À LA SIGNATURE DES DOCUMENTS RELATIFS À L'OBTENTION D'UN PERMIS D'ALCOOL AVEC LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DE LA CABANE À SUCRE DU 15 MARS 2009;

12. DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

25-09

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance.

26-09

2.

RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller et résolu à l'unanimité de ratifier l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté en reportant les points 6.1 à 6.3 à l'ajournement du jeudi 12 février 2009 à 15h30.

27-09

3.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE TENUE LE 12 JANVIER 2009.

Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, et résolu à l'unanimité de procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 12 janvier 2009.



4-ADMINISTRATION GÉNÉRALE

28-09

4.1

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS.

Il est proposé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, appuyé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller et résolu à l'unanimité que Mme Pauline Legault, directrice générale adjointe, soit autorisée à défrayer les comptes approuvés par le conseil au montant de 314 275.81 \$ selon la liste numéro 03-2009 et de ratifier un montant de 74 751.23 \$ pour les incompressibles selon la liste numéro 04-2009 pour un total de 389 027.04 \$.

29-09

4.2

ADOPTER LA POLITIQUE SUR L'UTILISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES ET DE L'INTERNET.

Il est proposé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, appuyé par M. Michel Bélanger, conseiller et résolu à l'unanimité d'adopter la politique sur l'utilisation des systèmes informatiques et de l'internet, telle que déposée.

30-09

4.3

MANDATER LA COMPAGNIE ALUMINIUM J. CLÉMENT DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE FENESTRATION À L'HÔTEL DE VILLE POUR UN MONTANT DE 17 070.00 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES.

Il est proposé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère et résolu à l'unanimité de mandater la compagnie *Aluminium J. Clément* dans le cadre de travaux de fenestration à l'Hôtel de Ville pour un montant de 17 070.00 \$ plus les taxes applicables.

31-09

4.4

MANDATER MME MÉLANIE AUDET POUR UN CONTRAT D'UNE DURÉE MAXIMUM DE 80 HEURES AU MONTANT DE 20.00 \$ / HEURE CONCERNANT LA VENTE POUR TAXES 2009 ET AUTORISER LE MAIRE À LA SIGNATURE DE CETTE ENTENTE.

Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller et résolu à l'unanimité de mandater Mme Mélanie Audet pour un contrat d'une durée maximum de 80 heures au montant de 20.00 \$ / heure concernant la vente pour taxes 2009 et autoriser M. le Maire, Gilles Bélanger, à la signature de cette entente.

32-09

4.5

AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE À RADIER LES TAXES, INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS PRESCRITES POUR UN MONTANT DE 15 777.16 \$ CONCERNANT LA VENTE POUR TAXES 2009.

ATTENDU QUE la municipalité de La Conception procédera à la vente pour non-paiement des impôts fonciers de certaines propriétés situées sur des parties des lots 11,12, 13,14 et 15 des rangs 03 et ORR dans le canton de Clyde, par la MRC des Laurentides;

ATTENDU QU' il est nécessaire de radier par résolution les taxes, les intérêts et les pénalités prescrites des années 2006 et précédentes;

Il est proposé par M. Michel Bélanger, conseiller, appuyé par M. Stéphane Moreau, conseiller et résolu à l'unanimité que les taxes, les intérêts et les pénalités des années 1994 à 2006 soient radiés des dossiers qui seront mis en vente pour taxes en 2009 pour un montant totalisant 15 777.16 \$ et que ce montant soit comptabilisé comme mauvaise créance et que la directrice générale adjointe, Mme Pauline Legault, soit autorisée à radier ces taxes, intérêts et pénalités.



5-AVIS DE MOTION

Avis de motion

5.1

DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2009 CONCERNANT LA VIDANGE ET L'ÉTANCHÉITÉ DES FOSSES SEPTIQUES.

M. le conseiller, Michel Bélanger, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 10-2009 concernant la vidange et l'étanchéité des fosses septiques.

Le conseiller, M. Michel Bélanger, demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

6-ADOPTION DE RÈGLEMENTS

33-09

6.4

RÈGLEMENT NUMÉRO 08-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2007 CONCERNANT LE RAMONAGE DES CHEMINÉES.

ATTENDU QU' il y a lieu d'apporter une légère modification au règlement actuel;

ATTENDU QU' il y a lieu de remplacer le formulaire actuel;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance du Conseil tenue le 12 janvier 2009;

Il est proposé par M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 08-2009 tel que déposé.

34-09

6.5

RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2009 PROCÉDANT À LA FERMETURE D'UN ANCIEN CHEMIN PUBLIC (TRONÇON DU CHEMIN DE LA GARE).

ATTENDU l'arrêté ministériel sur le transfert de la propriété d'un ancien chemin de colonisation à la municipalité de La Conception;

ATTENDU la présence d'un ancien chemin public (chemin de la Gare) désaffecté montré à l'originnaire en bordure des lots P25D, P25B et P26A du rang ERR du canton de Clyde et aujourd'hui remplacé par la Route des Tulipes;

ATTENDU QUE cette partie de chemin devient donc inutile et doit être fermée à la circulation;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance du Conseil tenue le 12 janvier 2009;

Il est proposé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, appuyé par M. Stéphane Moreau, conseiller et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 09-2009 tel que déposé.

7-SÉCURITÉ PUBLIQUE

35-09

7.1

INTÉGRER LE PROJET RÉGIONAL DE COUVERTURE DU SERVICE DES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION À L'ENTENTE RÉGIONALE EXISTANTE ET AUTORISER LE MAIRE À LA SIGNATURE DE L'ADDENDA NUMÉRO 1.

ATTENDU QU' une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant l'assistance mutuelle entre les municipalités du territoire de la MRC des Laurentides pour le combat des incendies est existante;



- ATTENDU QUE les interventions faisant appel à l'utilisation des pinces de désincarcération constituent un autre type de risque nécessitant la planification d'intervention conjointe entre les municipalités;
- ATTENDU QU' un projet régional visant à offrir le service de pince de désincarcération à la grandeur du territoire de la MRC des Laurentides a été proposé au conseil des maires de la MRC des Laurentides, ainsi qu'aux directeurs généraux des municipalités et aux directeurs des services d'incendies;
- ATTENDU QUE le projet régional déterminant les conditions de déploiement des ressources humaines, matérielles et financières constitue un addenda à l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant l'assistance mutuelle entre les municipalités du territoire de la MRC des Laurentides;
- ATTENDU QUE toutes les municipalités doivent adopter par résolution, tout changement à l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant l'assistance mutuelle entre municipalités;
- ATTENDU QUE la municipalité de La Conception accepte l'addenda à l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant l'assistance mutuelle entre les municipalités du territoire de la MRC des Laurentides pour intégrer les conditions de déploiement des ressources et des conditions financières liées à l'intervention conjointe lors d'utilisation de pince de désincarcération, tel que mentionné dans l'annexe A;
- ATTENDU QUE la municipalité de La Conception s'engage à collaborer avec les municipalités du territoire de la MRC des Laurentides et les municipalités afin d'offrir ce service à l'ensemble du territoire;

Il est proposé par M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller et résolu à l'unanimité d'intégrer le projet régional de couverture du service des pinces de désincarcération à l'entente régionale existante et d'autoriser M. le Maire, Gilles Bélanger, à la signature de l'addenda numéro 1 ci-dessus mentionné.

8-TRANSPORT ROUTIER

36-09

8.1

DEMANDE DE SUBVENTION / DÉPUTÉ / AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL RECHARGEMENT DE CHEMINS (DES PINS BLANCS, DES PINS GRIS ET DES CHÊNES EST).

Il est proposé par M. Michel Bélanger, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère et résolu à l'unanimité de procéder à une demande de subvention visant le rechargement de certains chemins municipaux auprès de M. Sylvain Pagé, député de la circonscription de Labelle, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, et ce, afin de permettre à la municipalité de compléter les travaux prévus pour l'année 2009.

37-09

8.2

ACCEPTER LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES HAUTES-LAURENTIDES – QUOTE-PART 2009.

- ATTENDU QUE le nombre d'habitants est passé de 1309 en 2008 à 1295 pour l'année 2009 et que le montant est de 2.40 \$ par habitant permanent;
- ATTENDU QUE notre contribution à la quote-part passe de 2 604.91 \$ à 3 108.00 \$;



ATTENDU QUE nous nommons Mme Louise Corbeil à titre de représentante pour la Municipalité et M. Jean-Guy Daoust à titre de substitut;

Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par M. Michel Bélanger, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter le renouvellement de l'entente avec le Transport adapté et collectif des Hautes-Laurentides pour l'année 2009 et d'autoriser la directrice générale adjointe, Mme Pauline Legault, au paiement de la quote-part au montant de 3 108.00 \$.

38-09

8.3

AUTORISER LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS À PROCÉDER À DES DEMANDES DE SOUMISSION SUR INVITATION (SEL WARWICK, SEL PLUS) POUR L'ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM.

Il est proposé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des travaux publics, M. Marcel Bélanger, à procéder à des demandes de soumission sur invitation aux compagnies suivantes : SEL WARWICK et SEL PLUS pour l'achat de chlorure de calcium.

9-HYGIÈNE DU MILIEU

39-09

9.1

AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MRC DES LAURENTIDES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PAPA.

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé le 27 juin 2008 l'entrée en vigueur du Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA), ci-après appelé « programme » dont la gestion relève du ministère des Affaires municipales et des Régions ;

ATTENDU QUE le programme a pour objet d'aider les MRC et les villes hors MRC admissibles à se doter d'une planification dans l'application de mesures correctrices à l'endroit d'installations septiques déficientes et susceptibles de constituer une source importante de prolifération d'algues bleu-vert;

ATTENDU QUE la MRC est admissible au programme du fait qu'un ou plusieurs plan (s) d'eau font partie de la liste des plans d'eau ciblés par le programme;

ATTENDU QU' aux fins du programme, la MRC doit procéder à l'inventaire des installations individuelles d'évacuation et de traitement des eaux usées et à un relevé sanitaire dans le but de déterminer les actions à prendre pour corriger les installations déficientes qui constituent une source de prolifération d'algues bleu-vert ;

ATTENDU QUE l'examen de la conformité des installations individuelles de traitement des eaux usées au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., 1981, Q-2, r.8) relève de la compétence des municipalités locales en vertu de l'article 88 de ce règlement;

ATTENDU QUE pour bénéficier de l'aide financière accordée dans le cadre du programme, la MRC doit convenir avec la municipalité d'une entente afin de se faire confier cette responsabilité;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 569 du Code municipal du Québec et de l'article 468 de la Loi sur les cités et villes, toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;



Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par M. Stéphane Moreau, conseiller et résolu à l'unanimité d'autoriser M. le Maire, Gilles Bélanger, et la directrice générale adjointe, Mme Pauline Legault, à la signature d'une entente avec la MRC des Laurentides dans le cadre du programme PAPA.

40-09

9.2

MANDATER LA COMPAGNIE MURRAY PATENAUDE MALTAIS, ARPENTEUR-GÉOMÈTRES DANS LE CADRE DU RELEVÉ D'ARPENTAGE DU PUIITS DE PRODUCTION ET DES TROIS PIÉZOMÈTRES.

Il est proposé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, appuyé par M. Stéphane Moreau, conseiller et résolu à l'unanimité de mandater la compagnie *Murray Patenaude Maltais, arpenteurs géomètres* dans le cadre du relevé d'arpentage du puits de production et des trois piézomètres.

10-URBANISME

11-LOISIRS ET CULTURE

41-09

11.1

NOMMER MME KARINE ROBERTS À TITRE DE COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR 2009 À 12.50 \$ / HEURE POUR UNE DURÉE DE 14 SEMAINES (BANQUE MAXIMALE DE 560 HEURES) PÉRIODE DU 12 JANVIER AU 15 SEPTEMBRE 2009 – IMPUTER CETTE DÉPENSE AU CODE BUDGÉTAIRE NUMÉRO 02 701 50 145.

ATTENDU les recommandations de la directrice du service des loisirs et de la culture;

Il est proposé par M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère et résolu à l'unanimité de nommer Mme Karine Roberts à titre de coordonnatrice du camp de jour 2009 à 12.50 \$ / heure pour une durée de 14 semaines selon une banque maximale de 560 heures à effectuer entre la période du 12 janvier au 15 septembre 2009 et d'imputer cette dépense au code budgétaire numéro 02 701 50 145.

42-09

11.2

AUTORISER LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE À PROCÉDER À LA RECHERCHE DE DONNS, COMMANDITES ET PARTENAIRES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU DÉTOUR CULTUREL 2009 ET DU FONDS D'INVESTISSEMENT JEUNESSE (FIJ).

Il est proposé par M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice du service des loisirs et de la culture, Mme Marie-Christine Lespérance, à procéder à la recherche de dons, commandites et partenaires dans le cadre des activités du *Détour Culturel 2009* et du fonds d'Investissement Jeunesse (FIJ).

43-09

11.3

AUTORISER LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE À PROCÉDER À UNE LEVÉE DE FONDS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU CLUB JEUNESSE 2009 ET À UN LAVE-AUTO DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU CAMP DE JOUR 2009.

Il est proposé par M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice du service des loisirs et de la culture, Mme Marie-Christine Lespérance, à procéder à une levée de fonds dans le cadre des activités du Club Jeunesse 2009 et à un lave-auto dans le cadre des activités du camp de jour 2009.

44-09

11.4

AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE À SIGNER UNE ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT CONCERNANT UNE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DES BANDES DE LA PATINOIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES.

Il est proposé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, appuyé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale adjointe, Mme Pauline Legault, à signer une entente avec le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant une subvention pour la réfection des bandes de la patinoire dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

45-09

11.5

AUTORISER LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE À LA SIGNATURE DES DOCUMENTS RELATIFS À L'OBTENTION D'UN PERMIS D'ALCOOL AVEC LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DE LA CABANE À SUCRE DU 15 MARS 2009.

Il est proposé par M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice du service des loisirs et de la culture, Mme Marie-Christine Lespérance, à la signature des documents relatifs à l'obtention d'un permis d'alcool avec la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec dans la cadre de l'activité de la cabane à sucre du 15 mars 2009.

12-DIVERS

13-PÉRIODE DE QUESTIONS

- *Taux horaire des employés de la Municipalité;*
- *Dépôt d'un CD de 991 photos, préparé par M. Bilodeau, 700 heures de travail, 325 photos 8x10 exposées au sous-sol de l'église;*
- *Dépôt d'un DVD, 13 journaux dans la cadre du 125^e;*
- *Fournisseur de gravier, est-il possible d'aller en chercher soi-même lorsque le besoin est présent pour les citoyens;*
- *Installation de bacs à ordures aux boîtes aux lettres de groupe;*
- *Demande par l'entrepreneur d'entretenir les bacs et de les déneiger;*
- *Quelle est la politique sur les lumières de rues, demande écrite;*
- *Problème de voltage sur le chemin des Érables, demande d'appui de la Municipalité pour aider le dossier à progresser;*
- *Comptes de taxes, évaluation exagérée;*
- *Est-il normal que les camions se promènent dans les rues les pelles en l'air;*
- *Pension à vie pour le Maire de la Municipalité? Non;*
- *Stationnement avec les bacs à ordures, chemin des Bouleaux, c'est super;*
- *Chemins sont abimés par les transporteurs de poids lourds;*
- *Dépenses du mois : électricien de La Conception désire soumissionner pour nos éventuels travaux;*
- *Soumission pour le bloc de services, insatisfaction du coût des travaux;*

14-LEVÉE ET AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

46-09

14.1

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

Il est proposé par M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance au 12 février 2009 à compter de 15h30 afin de traiter les points 6.1 à 6.3.



47-09

14.2

LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 20h37, il est proposé par M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller et résolu à l'unanimité de lever la séance.

Carine Lachapelle
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Gilles Bélanger
Maire